



Date

12 et 13 décembre 2020
10 h à 16 h

Lieu

Centre Communautaire Roger-Tougas
730, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Mercier (Québec) J6R 1G6

Admission des exposants

L'admission des exposants se fait sur dossier.

Veillez nous envoyer votre dossier accompagné d'un minimum de 5 photos en format .jpeg, à l'adresse courriel cfgmercier@gmail.com. Simultanément, veuillez poster un chèque (à l'ordre du Cercle de Fermières Mercier), correspondant au montant de la réservation de votre espace, à Sharon Michaud, 44 Marielle-Primeau, Mercier (Québec) J6R 0E6.

Le comité de sélection examinera tous les dossiers complets reçus avant le **20 avril 2020**. Vous serez informé fin mai du résultat de la sélection. En cas de refus, votre chèque sera détruit.

Les critères examinés par le jury sont :

- la présentation du dossier;
- la fabrication par l'exposant et la qualité de l'exécution;
- la finition du produit;
- la présentation du produit et du kiosque (photo ou descriptif).

Veillez noter que nous prévoyons un renouvellement d'un minimum de 10 % des artisans chaque année afin de valoriser la diversité.

Également, en ce qui concerne votre emplacement, nous procéderons par rotation et ne pouvons jamais en garantir la localisation.

Services

- des bénévoles et une coordination à votre écoute;
- le prêt d'une table (6' x 3') et deux chaises;
- une cafétéria.

Frais d'inscription

- Table 6' x 3' 80 \$
- Table supplémentaire positionnée en angle 60 \$
- Table supplémentaire alignée 80 \$
- Fermières Mercier 55 \$
- Un objet artisanal de votre confection d'une valeur minimale de vous sera demandé afin d'effectuer un tirage. 20 \$

Le Cercle des Fermières s'engage à promouvoir la communication de l'évènement dans la région et sur le Web.

Nous vous invitons également, pour ceux disposant d'un compte Facebook, à aller cliquer sur le bouton « J'aime » de la page « Cercle de Fermières Mercier » et sur celle d'« Expo-Arts Mercier », un évènement « Expo-Arts » ayant été créé, vous recevrez ainsi les informations pertinentes. Ceci permet également d'accroître la visibilité de l'évènement ce dont vous êtes les premiers bénéficiaires.

Prix du public 2019

Lors de la dernière édition, nos visiteurs ont voté pour leur artisan « Coup de cœur ». Le prix « Coup de cœur 2019 » a été décerné à Hélène St-Onge, Les fées du verre. Madame St-Onge sera donc invitée à participer gratuitement à Expo-Arts 2020.

En 2020, ce prix sera toujours décerné par le public. Le vote s'étendra du samedi matin 10 h jusqu'au dimanche 15 h. Le choix du public sera connu dimanche à 16 h. L'exposant désigné par le public sera invité à participer gratuitement à Expo-Arts l'année suivante.

Dossier d'inscription

VOS COORDONNÉES (en lettres moulées)

Prénom – Nom			
Téléphone		courriel	
Adresse			
Nom entreprise			
Site internet			

VOS PRODUITS

Catégorie artistique _____
Catégorie agroalimentaire¹ _____
Articles présentés _____

Gamme tarifaire _____

VOTRE RÉSERVATION

- L'espace dans la salle étant limité, un maximum de deux tables est autorisé.
- Par soucis d'équité, le nombre de tables réservées déterminera l'espace octroyé. Votre matériel complémentaire devra donc s'intégrer dans cet espace réservé.

Première table		80.00 \$	
Table supplémentaire en coin		60.00 \$	
Table supplémentaire alignée		80.00 \$	
Membre CF Mercier ²		55.00 \$	
Avez-vous besoin d'électricité?		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Avez-vous des portants?	Derrière vos tables	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
	À côté	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
	Autre (précisez)		
		TOTAL ³	

VOTRE DOSSIER

Veillez nous faire parvenir ce formulaire, par courriel ou par courrier, accompagné de votre chèque⁴.
Veillez nous faire parvenir par courriel vos photos et une présentation personnelle incluant une description de vos produits, votre travail, votre démarche artistique.

Ayant lu les règlements d'Expo-arts Mercier (page 4), j'accepte de m'y conformer :

Signature de l'artisan : _____ Date : _____

Informations : Sharon Michaud au 450-692-6087 à
cfqmercier@gmail.com

Date limite d'inscription le 20 avril 2020

¹ Le permis de la MAPAQ est obligatoire. Veuillez nous en envoyer une copie; son absence entraînerait l'élimination automatique de votre dossier.

² Ce tarif s'applique seulement à la 1^{re} table.

³ Libeller votre chèque à l'ordre de Cercle de Fermières Mercier.

⁴ En cas d'annulation, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera consenti.

Les règlements d'Expo-Arts Mercier

1. Expo-Arts ou le Cercle de Fermières Mercier n'est pas responsable de vos ventes. Chaque artisan est responsable de ses propres recherches de mise en marché, de la présentation attrayante de ses produits, de déterminer un prix concurrentiel, etc.
2. L'installation de votre kiosque se fera le vendredi 11 décembre 2020, entre 18 h et 20 h, et le samedi 12 décembre 2020, à partir de 7 h 30.
3. Seuls les articles listés sur votre fiche d'inscription et approuvés par le comité de sélection pourront être présentés lors du salon. Afin de nous en assurer, un représentant du Comité d'Expo-Arts visitera chaque kiosque.
4. En ce qui concerne les produits agroalimentaires, seuls ceux dûment approuvés par le gouvernement pourront être vendus par les artisans. Il est de votre responsabilité d'obtenir tous les documents nécessaires à la vente et d'en présenter une copie, adviendrait un contrôle.
5. Aucun artisan ne peut simplement revendre des articles achetés ou légèrement modifiés, même d'un autre artisan. Tous les produits d'artisanat offerts à la vente doivent avoir été créés par l'artisan exposant.
6. Comme mentionné au bas du formulaire d'inscription, il n'y aura aucun remboursement excepté en cas de maladie (avec une note du médecin uniquement). En tant qu'organisateur d'Expo-Arts Mercier, le Cercle de Fermières Mercier, organisme à but non lucratif, compte sur les fonds récoltés afin de soutenir son activité culturelle au sein de la Ville de Mercier et d'assurer le maximum de communication pour l'évènement.
7. Votre table doit être recouverte d'une nappe suffisamment longue pour cacher la totalité du matériel rangé sous votre table.
8. **Les artisans ou leurs assistants se doivent d'être prêts à recevoir le public, leur kiosque complètement installé, pour 10 h chaque matin et rester disponibles pour la vente jusqu'à la fermeture chaque jour. Ils s'engagent également à ne pas démonter leur kiosque avant la fin de l'évènement, c'est-à-dire 16 h, le dimanche 13 décembre 2020. Un manquement à ce règlement conduira automatiquement à une exclusion de participation de l'exposant pour une prochaine édition.**
9. L'exposant nous donne l'autorisation de publier son nom, nom de compagnie, numéro de téléphone, site Internet, photos pour des fins de communication. Veuillez nous informer des crédits photo.
10. Si vous souhaitez de l'électricité à votre kiosque, vous devez vous munir de vos propres extensions électriques.